

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-1458

présenté par

M. Diard, M. Viala, M. Dive, M. Dassault, M. Parigi, M. Ramadier, M. Furst et Mme Le Grip

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	18 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	18 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	18 000 000	18 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cancer demeure la première cause de mortalité par maladie chez les enfants. Chaque année, 2500 cas de cancers se déclarent chez les enfants et adolescents. Même si 70 % des cas de cancers pédiatriques aboutissent à la guérison, la question primordiale est de pouvoir sauver les 30 % d'enfants qui décèdent. Le taux de survie des enfants malades ne progresse pas suffisamment car certains cancers spécifiques à l'enfant ont encore une espérance de survie nulle.

Pourtant, la recherche contre les cancers pédiatriques manque cruellement de moyens et moins de 3 % des financements publics alloués à la recherche contre le cancer bénéficient à la recherche contre les cancers pédiatriques. Cela conduit à une situation dans laquelle les chercheurs perdent du temps à rechercher des financements plutôt que rechercher des traitements pérennes et efficaces contre les cancers pédiatriques.

Si différents instituts et associations financent la recherche contre les cancers pédiatriques, ces financements sont éclatés, peu lisibles et toujours insuffisants. Selon diverses études, ce sont entre 15 et 20 millions d'euros qui manquent chaque année à la recherche contre les cancers pédiatriques.

C'est pourquoi le présent amendement propose d'accroître la recherche contre les cancers pédiatriques en dotant de 18 millions d'euros supplémentaires l'action « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » et en les attribuant à l'INSERM.

Cet

amendement :

- flèche 18 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- et réduit de 18 millions d'euros les crédits de l'action 14 « Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile » au sein du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables ».